

RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER 2022



Commune de Vandœuvre

CONTENU

Mot du Maire	3	Activités du Conseil municipal	21
Chiffres clés	4	• Présentation du Conseil municipal et des commissions	22
Activités de l'Exécutif	7	• Activités du Conseil municipal	23
• Répartition des dicastères	8	• Activités des commissions	25
• Personnel communal et administration		Groupement communaux	28
• Administration – Finances – Personnel	10	• Compagnie des Sapeurs pompiers	29
• Affaires sociales – Activités intergénérationnelles	12	• ORPC Seymaz	31
• Ecole – Petite enfance – Sport – Loisir	13	Comptes annuels 2022	32
• Culture et Manifestations	14		
• Aménagement du territoire	15		
• Bâtiments – Canalisations – Traitement des eaux	16		
• Domaine public – Routes	17		
• Energie – Environnement – Durabilité – Gestion des déchets	18		
• Police municipale – Sécurité – Sapeurs-pompiers – Protection civile	19		
• Fond communale de promotion de la diversité	20		

MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Chères Vandœuvriennes, chers Vandœuvriens,

Gouverner, c'est prévoir, dit-on.

Il est vrai qu'au-delà de l'administration quotidienne des affaires d'une commune, dont un rapport comme celui-ci ne donne qu'une image superficielle, un Exécutif communal doit agir pour l'avenir de la collectivité dont il a la charge.

Avec l'augmentation régulière du nombre de nos habitants, il est chaque jour plus important d'engager les mesures, de planifier les investissements, d'adapter les prestations ou les effectifs qui permettent de délivrer les prestations que l'on attend d'une commune.

Aussi, au fil des pages du présent document vous pourrez constater que nombres d'actions engagées par l'Exécutif et par le Conseil municipal ne déploieront leurs effets que dans les mois voire les années à venir.

Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de construction de nouvelles infrastructures publiques (bâtiments et installations) ou la création de nouvelles prestations (petite-enfance, aînés etc.), notre commune prépare le futur des Vandœuvriennes et des Vandœuvriens.

Mais tout ne change pas.

En témoignent les manifestations traditionnelles qui rythment l'année de notre collectivité : moments d'échanges, sorties des aînés, promotions scolaires, 1^{er} août, marché de Noël, Escalade, etc. Ces moments sont autant de marqueurs de notre attachement à notre commune et à sa vie collective.

Etre Maire d'une commune, c'est aussi multiplier les rencontres avec les habitants. Je tiens ici à les remercier pour les échanges qui ont lieu tout au long de l'année.

Ces remerciements s'étendent également à mes collègues de l'Exécutif, aux membres du Conseil municipal et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune.

Laurence Miserez,
Maire



CHIFFRES CLÉS 2022

Population et logements

2922 habitants en décembre 2022 (+23 par rapport à 2021)

8 nouveaux logements sur la Commune

Finances

Le budget de fonctionnement 2022 s'établissait pour un montant de Fr.14'025'700 aux charges et de Fr.14'026'500 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à Fr. 800. Au final, les comptes 2022 laissent apparaître un excédent de revenus de Fr. 10'878'244.45 (dont Fr 7'620'300 provenant d'une réévaluation périodique des immobilisations corporelles du patrimoine financier).

Administration

25 collaborateurs-trices dans l'administration communale en janvier 2022.

Sécurité

39 sapeurs-pompiers forment le «Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Choulex- Vandœuvres»

2 zones à 30km/h au Chemin de la Blonde et au secteur Cocuaz,

1 zone en double impasse au chemin des Buclines

1 restriction de circulation aux heures de pointe du matin au chemin de la Blonde.

4 patrouilleuses scolaires aux abords de l'école.

6 défibrillateurs publics

Développement durable

267 m2 de superficie de panneaux photovoltaïques qui produisent environ 49'000kw/h par an

257 tonnes de déchets ménagers collectés

Culture et patrimoine

187 édifices d'une valeur patrimoniale relevés sur la commune, dont 19 exceptionnels

38 activités culturelles soutenue par la commune

Aides et subventions

87 soutiens financiers à des organismes d'aide sociale sur le canton de Genève, et

31 contributions en faveur d'organismes œuvrant à l'international bénéficiant de l'aide humanitaire.

41 subventions jeunesse, sports et loisirs attribuées en 2022 par la commune.

ETAT CIVIL

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et **Vandœuvres**, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2022 :

- 2'452 actes ont été délivrés
- 332 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

112 dossiers de demande de mariage ont été déposés, soit :

- 46 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 49 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 17 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

203 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :

- 108 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil;
- 54 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil;
- 41 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.



Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

NATURALISATIONS

En 2022, 164 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'Office de l'état civil, représentant 183 personnes.

Pour la Commune de Vandœuvres, il s'agit de :

- 21 naturalisations
- 2 naturalisations facilitées
- 7 acquisitions d'un droit de cité.

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Vandœuvres.

**EVÉNEMENTS D'ÉTAT CIVIL SURVENUS SUR
L'UNE DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT :**

Statistique – Année 2022 / 2021

	Naissances		Reconnaissances		Mariages (célébrations)		Partenariats au 30.06.2022		Déclarations de nom *		Décès		Mandats pour cause d'incapacité ***	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Anières	0	0	3	9	1	0	0	0	1	2	6	7	2	1
Choulex	0	0	2	1	5	3	0	0	2	0	2	0	0	0
Collonge-Bellerive	1	2	12	14	46	29	0	2	14	10	420	312	4	8
Cologny	1	0	11	18	60	60	0	0	4	5	34	43	5	5
Corsier	0	0	13	8	2	2	0	0	3	0	5	3	2	1
Gy	0	0	4	3	2	5	0	0	0	0	0	2	1	0
Hermance	0	0	3	0	21	17	0	0	0	1	19	8	0	0
Meinier	0	0	4	3	3	4	0	0	4	2	7	3	0	1
Vandoeuvres	0	1	7	3	63	50	0	0	3	2	15	12	2	2
Autres**			9	11					3	5			2	1
Total	2	3	68	70	203	170	0	2	34	27	508	390	18	19

*Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013.
- Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou au décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

**Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

***Depuis le 1er janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'incapacité en la base de données de l'état civil (Infostar).

****Le 18 décembre 2020, les Chambres fédérales ont adopté la révision du Code civil suisse (CCS) concernant le mariage pour tous. Dès le 1er juillet 2022 et l'entrée en vigueur du mariage pour tous, il n'est plus possible de conclure un partenariat enregistré en Suisse. Les couples peuvent uniquement opter pour le mariage. En 2022, 7 couples de même sexe ont célébré leur mariage dans l'une de nos mairies.



ACTIVITÉS DE L'EXÉCUTIF

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

**Répartition des fonctions
et délégation des compétences**
depuis le 1^{er} juin 2020



MISEREZ Laurence
Maire

Dicastères:
Administration - Personnel, Finances,
Juridique,
Aménagement du territoire,
Culture et Communication,
Ecole-Petite enfance, Etat-civil,
Relations ACG, Sport-Loisirs, Activités
intergénérationnelles



STALDER René
Adjoint au Maire

Dicastères:
Bâtiments, Canalisations – Traitement
des eaux, Energie, Environnement,
Durabilité,
Gestion des déchets



TURRETTINI Maximilien
Adjoint au Maire

Dicastères:
Cimetière, Parcs publics,
Police municipale, Routes,
Sapeurs-pompiers,
Protection civile,
Transports - Mobilité



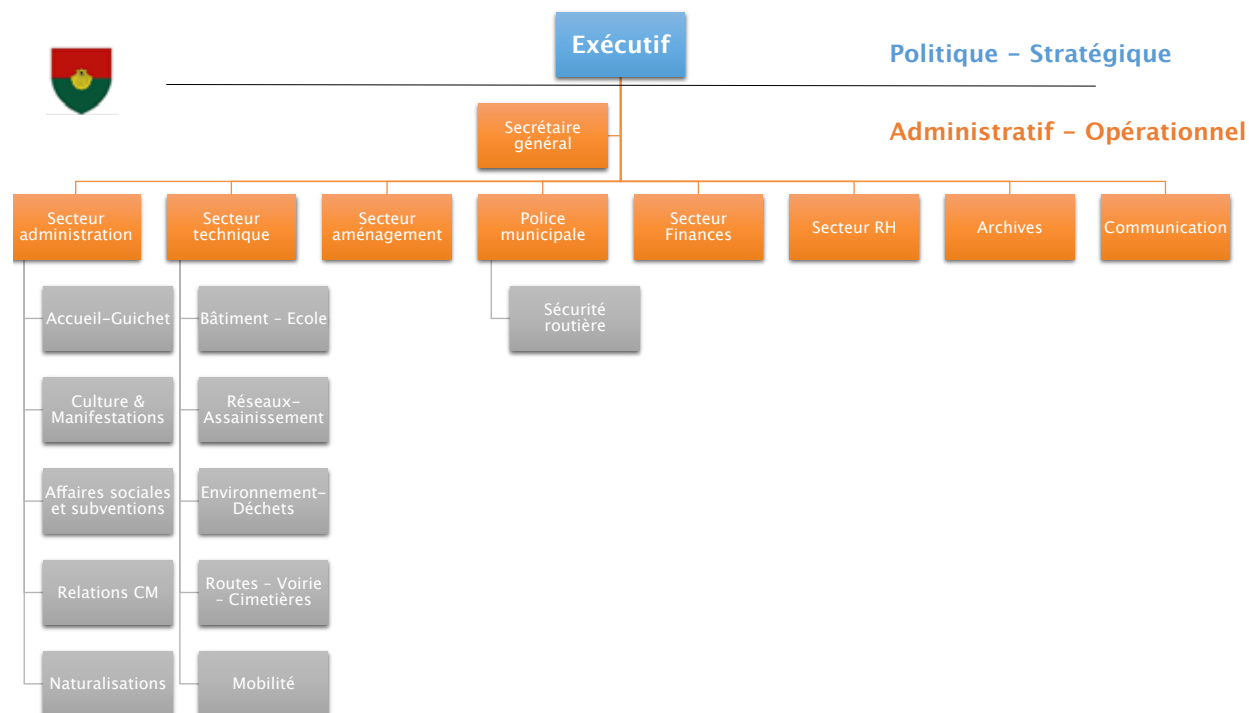
ACTIVITÉS DE L'EXÉCUTIF COMMUNAL

L'année 2022 a vu une intensification de l'activité de l'Exécutif, illustrée par le nombre croissant de dossiers qu'il a traités lors de ses séances hebdomadaires et par le nombre de projets d'importance qu'il a pilotés ou initiés durant l'année.

L'Exécutif s'est réuni à 43 reprises en 2022. C'est au cours de ces séances que l'ensemble des dossiers et des décisions de sa compétence ont été prises.

Le Maire et ses Adjoints ont par ailleurs pris part à nombre d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Association des communes genevoises (ACG) ou de ses commissions, sans compter les séances du Groupement des communes d'Arve-Lac, de Seymaz-Région ou d'autres groupements intercommunaux.

ADMINISTRATION – FINANCES – PERSONNEL



L'année 2022, stable en matière d'effectifs, a été partiellement consacrée au lancement d'un projet de mise place d'une gestion électronique des documents (GED) consistant à numériser le traitement des dossiers et de la correspondance, de l'entrée ou de la création du document jusqu'à son archivage. Le projet a été lancé en septembre avec l'aide du Service informatique de l'Association des communes genevoises (SCIAG). Il a mobilisé principalement notre Secrétaire général, notre archi-

viste et notre Assistante de direction qui ont eu pour tâche de préparer sa mise en œuvre prévue pour le printemps 2023.

Afin de renforcer l'équipe du restaurant scolaire à la suite de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, une nouvelle intendante a été engagée à la rentrée scolaire 2022-2023. Cela porte ainsi à 3 le nombre de personnes au service des repas des enfants de la Commune.

Sur le plan des finances communales, les processus d'élaboration du budget et de bouclage des comptes annuels ont été revus et formalisés, permettant ainsi de clore la mise en œuvre des recommandations de la Cour des Comptes.

Organigramme au 31.12.2021

ADMINISTRATION –
FINANCES –
PERSONNEL

Etat des fonctions au 31.12.2021	Taux d'activité
Secrétaire général	90.00%
Assistante de direction	70.00%
Responsable service technique	100.00%
Assistante technique	80.00%
Secrétaire administrative – responsable des manifestations communales	90.00%
Secrétaire administrative - réceptionniste	80.00%
Responsable financier	100.00%
Archiviste	20.00%
Responsable centre communal - concierge	100.00%
Concierge	80.00%
Employée polyvalente Bâtiments	37.50%
Employée polyvalente Bâtiments	40.00%
Employée polyvalente restaurant scolaire	35.00%
Employée polyvalente restaurant scolaire	35.00%
Employée polyvalente restaurant scolaire	35.00%
Chef de poste/Agent de police municipal	100.00%
Patrouilleuses scolaires	104.86%
Responsable Voirie et Espaces publiques	100.00%
Employé polyvalent services extérieurs	100.00%
Employé polyvalent services extérieurs	100.00%
Employé polyvalent services extérieurs	80.00%
Taux d'occupation total	15.78 ETP*

*équivalent temps plein

AFFAIRES SOCIALES – ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATION- NELLES

Deux sorties des aînés ont eu lieu en 2022, le 2 juin au château de Coppet et le 22 septembre dans les locaux de la fabrique Camille Bloch. Quant au traditionnel repas, il s'est tenu le 30 mars.

Depuis le 1er juin 2022, les habitants de notre commune peuvent solliciter le service social de la commune de Thônex pour y être conseillés et accompagnés pour toute question relative aux prestations et aux aides sociales. Le service offre également des prestations d'information, d'aide à la gestion administrative et de gestion et de soutien financier.



ECOLE – PETITE ENFANCE – SPORT – LOISIRS

La fête des promotions a eu lieu en 2022, renouant avec la tradition. Une soirée pour les jeunes de 13 à 18 ans a emmené nos jeunes habitants à pratiquer le mini-golf en avril. Le 30 juin, les 8P ont été invités par les autorités communales à partager un repas à l'Auberge de Vandœuvres. En octobre, avant la cérémonie des promotions citoyennes regroupant plusieurs communes, les nouveaux citoyens ont été invité à prendre un apéritif à la Mairie.

Avec l'accroissement de la population résidente, les effectifs de l'école et du parascolaire ont crû encore une fois en 2022.

Les activités parascolaires ont quant à elles vu un accroissement du nombre d'enfants qui les ont fréquentés. Ce ne sont pas moins de 110 enfants en moyenne qui ont fréquenté le restaurant scolaire «Poivre et Sel» qui a servi sur l'année 2022 pas moins de 10'000 repas grâce à nos intendantes et au personnel du GIAP.

Quant au sport, le marathon de Genève a traversé la commune le 14 mai, le triathlon en a fait de même les 6 et 7 juillet et le tournoi de Pétanque a réuni une vingtaine d'amateurs le 3 septembre.





CULTURE – COMMUNICATION –

L'année 2022 a permis le retour des échanges réguliers entre les autorités communales et la population. C'est ainsi que le 13 janvier les Vœux des autorités ont été présentés. Ce sont également deux moments d'échanges avec les habitants qui se sont tenus les 11 mai et le 8 novembre 2022.

Durant l'été, un cinéma en plein air s'est installé dans le parc de la Mairie et a rencontré un grand succès. Le parc a également accueilli un déjeuner en musique le 23 avril en compagnie des musiciens d'« Accordez vos vélos ».

De nombreuses manifestations ont ponctué cette année 2022, notamment des concerts, avec le festival Antigél (9 février) et le Geneva Brass Band dans le temple (11 novembre).

Le vide-greniers organisé le 2 avril a rencontré un franc succès, de même que l'exposition des artistes et artisans de la Commune qui s'est tenue les 15 et 16 octobre. Un mois plus tard (25 et 26 novembre), le Marché de Noël a animé le centre du village, tout comme quelques jours plus tard, la fête de l'Escalade.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les travaux engagés en 2021 avec la Commission aménagement du territoire du Conseil municipal sur la stratégie de densification de la zone 5 se sont poursuivis en 2022. Les premières conclusions ont été présentées en février 2022 à la population sous la forme d'un atelier de concer-

tation qui a permis d'échanger et de recueillir les avis et de répondre aux questions.

C'est sur cette base que l'Exécutif a déposé en avril 2022 un dossier auprès de la commission chargée par l'Etat d'examiner les propositions des communes. Une audition devant cette même commission s'est tenue le 1er septembre 2022. A la fin de l'année, la commune n'avait reçu aucun retour

de la part du département du territoire de l'Etat de Genève.

En matière d'autorisations de construire, 80 dossiers ont été traités par l'Exécutif. Deux recours suite à des autorisations de construire délivrées par l'Etat ont été déposés par la commune devant les tribunaux.



BÂTIMENTS – CANALISATION – TRAITEMENT DES EAUX

Centre communal

Suite à l'audit réalisé en 2021 par le bureau d'expertises EPIQR, des travaux de rénovation ont été menés au Centre communal. La façade a été rafraîchie, des nouveaux stores et une protection contre les nuisibles ont ainsi été installés. Pour répondre à l'urgence climatique, l'éclairage extérieur comprenant 17 points lumineux en façades et mâts, a été remplacé par un système à haute efficacité énergétique.

Nouvelle école – Route de Pressy 4

La Commune contribue activement à la transition énergétique. Ainsi, durant l'été 2022 l'ensemble de l'éclairage intérieur et extérieur de la nouvelle école a été remplacé par un éclairage LED plus efficient et économe.

Maison Olivier

Après une étude de faisabilité concluant en 2020 qu'il était envisageable d'adjoindre à la bâtisse existante, un nouveau bâtiment polyvalent, une demande a été formulée au Conseil municipal d'engager une étude d'avant-projet, qui aura pour objectif de proposer une affectation précise des espaces à disposition. Ayant obtenu l'accord du CM, un appel d'offre pour un mandat d'architecture a été lancé et l'étude visant à déposer une demande d'autorisation préalable a été lancée au cours de l'année.



Centre de Voirie & Caserne des pompiers

L'adjudication des travaux aux différents mandataires a permis d'ouvrir le chantier à l'automne avec la pose des installations de chantier. Les travaux doivent s'étendre sur l'ensemble de l'année 2023 et s'achever courant 2024.

Plan général d'écoulement des eaux

La gestion du système d'assainissement est un processus visant à assurer un développement urbain en adéquation avec les exigences sanitaires, tout en permettant la protection des biens, des personnes et de l'environnement.

Un travail d'évaluation du réseau d'évacuation des eaux a été mené, permettant selon les besoins de réaliser des travaux de rénovation.

**DOMAINE PUBLIC –
ROUTES – PARCS –
CIMETIÈRE –
TRANSPORT – MOBILITÉ**

Routes

Afin de lutter contre les nuisances sonores, la Commune, en collaboration avec l'Office cantonal des transports, procède progressivement à l'assainissement des tronçons routiers. En 2022, la route de Pressy, entre la route de Meinier et La Vy-des-Sarvans, a bénéficié d'un revêtement de sol tout neuf, comprenant la pose de phono-absorbant.

Dépose-minute

Suite à l'obtention d'une autorisation, l'aménagement de la dépose-minute devant l'école a pu être finalisé à l'automne 2022.



ENERGIE – ENVIRONNEMENT – DURABILITÉ – GESTION DES DÉCHETS

Gestion des déchets

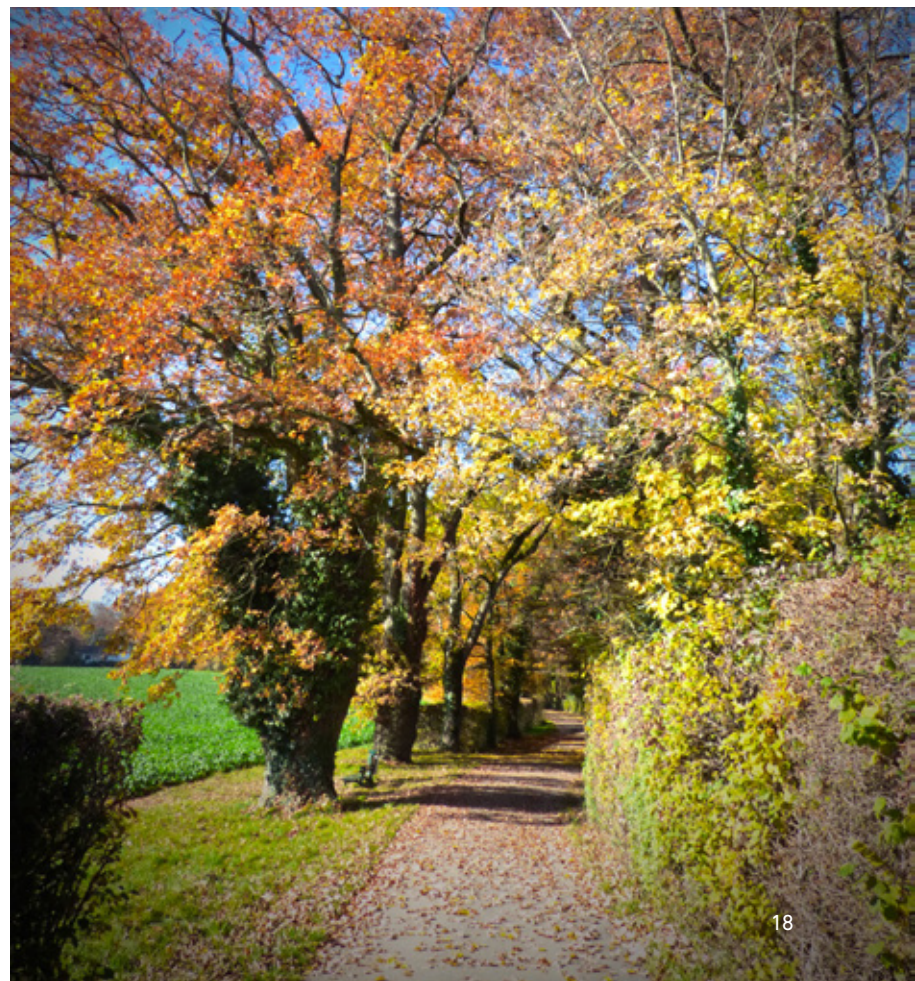
Le 2 septembre 2022, le Grand Conseil a voté la nouvelle loi sur les déchets, qui instaurera des nouveautés, dont l'obligation du tri pour les privés, les entreprises ou entités publiques. Même si la loi n'est pas encore entrée en vigueur, la commune a souhaité anticiper sa mise en œuvre en réalisant avec le Service de géologie, sols et déchets et un mandataire, une étude auprès de l'ensemble des habitants de la commune pour mieux connaître leurs habitudes en matière de traitement des déchets.

Des mesures d'amélioration de l'infrastructure et des services en la matière ont pu être envisagées pour 2023.



Mesures paysagères

Suite au vote par le Conseil municipal de son règlement, un fonds de promotion d'une arborisation favorable à la biodiversité a été créé et son comité de gestion installé. Ce fonds permet à la Commune de soutenir la plantation d'arbres et de haies indigènes en participant à leur financement. Deux attributions par année, après examen des dossiers, sont prévues au printemps et en automne.



SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – SAPEURS-POMPIERS – PROTECTION CIVILE

La compagnie 302 regroupant depuis 2020 les Sapeurs-Pompiers volontaires de Choulex et de Vandœuvres compte 39 membres (cf rapport plus loin).

La police municipale a, quant à elle, poursuivi ses activités, seule ou en collaboration avec la police municipale de Chêne-Bougeries et la police cantonale.

Sur l'année, elle a effectué un peu plus de 3008 Km de patrouille motorisée.

Amendes d'ordre en 2022

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
28	42	60	14	30	62	6	20	35	42	41	12

349 concernent le stationnement et 46, la circulation

Les évènements compilés de la main courante, des amendes d'ordres et des courriels :



La police municipale de Vandœuvres, au-delà de la mission sécuritaire auprès de ses habitants, a un rôle très important de police de proximité.

Elle est à l'écoute de sa population lors de doléances aussi diverses que des nuisances sonores, des litiges entre voisins, des demandes d'aménagements des tronçons routiers, des conseils ou simplement une écoute attentive.

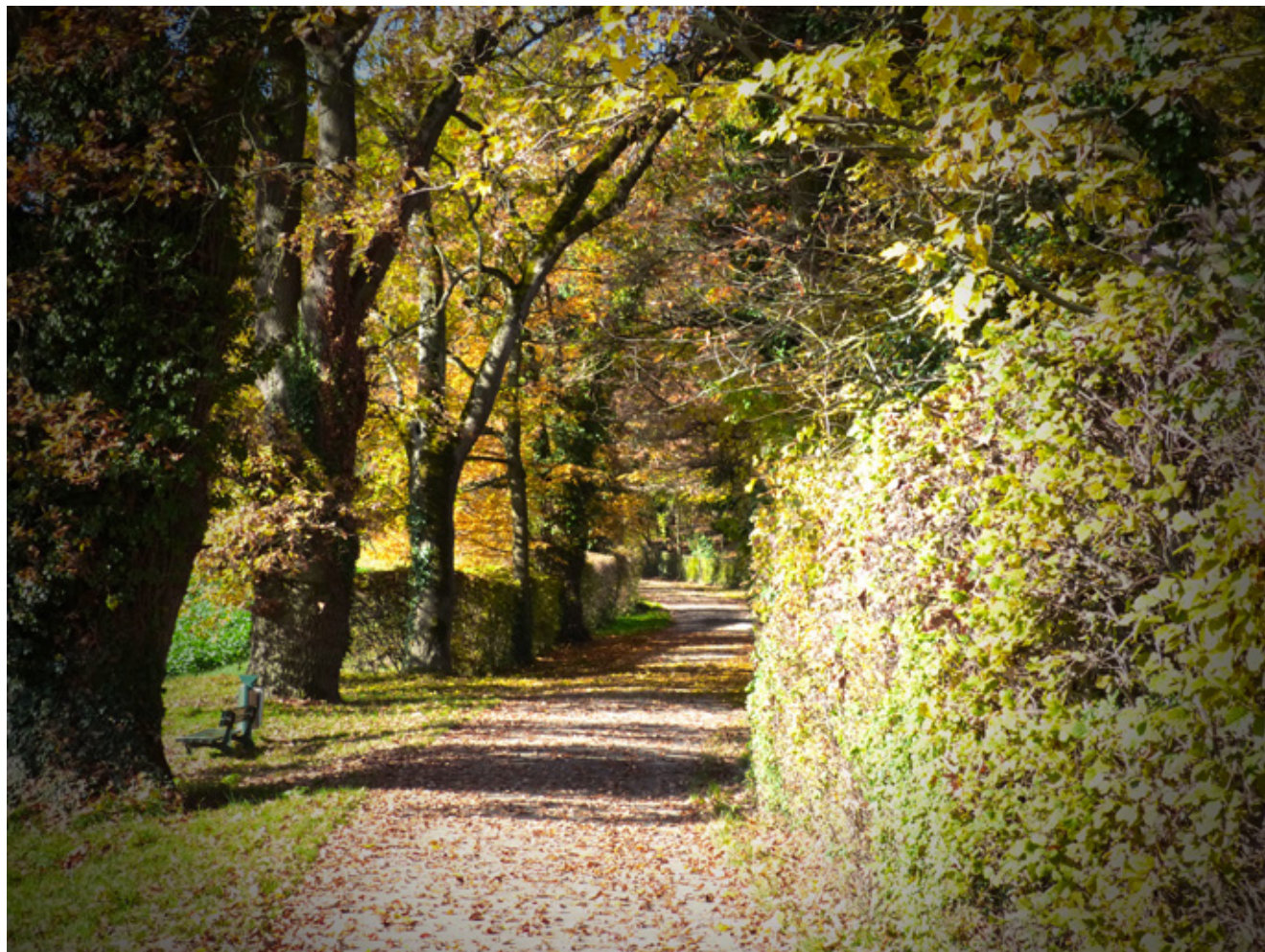
Le service gère également toutes les demandes concernant les empiétements du domaine public, de la part des résidents ou des entreprises. Les demandes de pose d'affichages, d'événements culturels, sportifs ou musicaux sont également traitées par ce service.

Statistiques 2022 par catégories - Tableau récapitulatif

Affaire de circulation – PréDiRe et Contrôle de circulation planifiée	36
Affaire de circulation - Divers	23
Affaire de circulation - Planton	2
Affaire de circulation - VG	5
Animal - Chiens	5
Bruit	3
Cambriolage	29
Conflit - Divers	9
Contrôles personnes/véhicules - Contrôle personne(s)	5
Contrôles personnes/véhicules - Divers	4
Disparitions	1
Domage propriété - Privé	5
LARM	0
Nouvelles compétences - LCR - Défaut Plaques/permis	0
Salubrité	0
Administration (Amende d'ordre)	11
Administration (Divers)	2482
Administration (Police)	304
Administration de chantier	345
Autorisations de pose de miroirs	3
Circulation (pose signalisation provisoire)	1
DP Autorisation d'occupation	4
DP Signalisation de chantier	6
DP arbres et haies	6
DP travaux/fouilles	34
DP Miroirs	3
Formation	15
Objets trouvés	1
Police de Proximité	23
Police éléments de preuves	1
Radar pédagogique	37
Réquisition de police	1
Social	1
Total des inscriptions recensées en 2022	3406

FOND COMMUNAL DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Le Conseil municipal a adopté le 12 juin 2022, un règlement communal établissant un fonds de promotion d'une arborisation favorable à la biodiversité visant à financer des projets de plantation de chênes, de haies ou des actions de sensibilisation et de promotion de la biodiversité de la commune. Ce fonds, alimenté par des dons privés, est doté d'un montant annuel de F15'000. Son comité de gestion est constitué d'un représentant de l'Exécutif communal, d'une représentante du Conseil municipal et du donateur privé initial. Durant l'année 2022, le comité s'est réuni à deux reprises pour définir la procédure de dépôt d'un dossier, les règles de sélection et de fixation du montant de l'aide financière. Il a fixé deux échéances annuelles pour déposer un dossier : le 15 mai et le 15 octobre de chaque année. Le fonds est administrativement géré par l'administration communale. Durant, l'année 2022, aucun montant n'a été attribué.





ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL LÉGISLATURE 2020 – 2025 DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2021

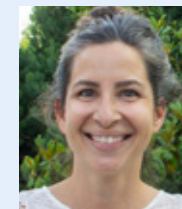
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL



RICCIO Eugenia
(VE)
Présidente
01.06.2022 – 31.05.2023



LÉVÊQUE Véronique
(VOV)
Vice-Présidente



TURRETTINI Galia
(EC)
Secrétaire

CONSEIL MUNICIPAL

(EC) Entente communale – (VOV) Vand'Oeuvres pour vous – (VE) Vandoeuvres Ecologie



ANDERSEN Michael
(VOV)



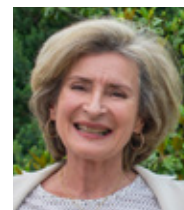
BACHMANN Carlos
(EC)



GARDIOL Jean-Pierre
(VOV)



HÜSLER ENZ Sibilla
(EC)



HUYGHUES-DESPOINTES Claire
(EC)



MARECHAL Jean-Dominique
(VOV)



MOREL Philippe
(VOV)



PEYER Jean
(VOV)



PICTET Catherine
(EC)



PRADERVAND Frédéric
(VOV)



PROVINI Eric
(EC)



PROVINI Melvin
(EC)



STALDER Paul
(EC)



VAUCHER Jean-Louis
(VE)

ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal siège en règle générale une fois par mois entre les mois de septembre et de juin. Durant l'année 2022, il s'est réuni au total à 9 reprises et s'est prononcé sur les objets suivants :

- Election du Bureau du Conseil municipal

- Délibération relative au crédit d'investissement brut pour la construction d'un centre intercommunal abritant une caserne de pompiers et la voirie de 9'153'810.72 F TTC

- Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet de rénovation d'un bâtiment locatif sis au 5 route de Choulex de 1'152'300 F TTC

- Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet de rénovation du centre communal de Vandoeuvres de 268'800 F TTC

- Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

- Délibération relative à la création du fonds de promotion d'une arborisation favorable à la biodiversité et à l'approbation du règlement de la Commune de Vandoeuvres régissant ce fonds.

- Délibération relative à l'approbation des comptes 2021 du groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandoeuvres

- Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet de reprofilage de la route de Pressy de 527'300 F TTC

- Délibération relative au règlement de la commune de Vandoeuvres régissant la vidéosurveillance

- Délibération relative à l'adoption d'un crédit d'engagement complémentaire pour clôturer le crédit d'investissement
- Révision du plan directeur communal

- Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

- Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

- Délibération relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes en vue de la réalisation d'un projet de rénovation de la Maison Olivier et la construction de deux nouveaux bâtiments publics polyvalents de 426'500 F TTC

- Délibération relative à l'octroi d'une subvention d'investissement au Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandoeuvres pour l'acquisition d'un camion d'intervention d'un montant de 227'723.35 F

- Délibération relative au crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2022 pour un amortissement complémentaire relatif aux aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts pour la fonction comptable 61 - circulation routière et la nature comptable 33 - amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 550'000F

- Délibération relative au crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2022 pour un amortissement complémentaire relatif à la rénovation des locaux du service de la voirie pour la fonction comptable 61 - circulation routière et la nature comptable 33 - amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 9'520 F.

- Délibération relative au crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2022 pour un amortissement complémentaire relatif à la réfection de la route de Pressy pour la fonction comptable 61 - circulation routière et la nature comptable 33 - amortissement complémentaire du patrimoine administratif de 160'000 F.

- Motion portant sur la création d'un atelier d'entretien et remplacement des haies version 3 proposée par les Verts

- Motion portant sur la mise en place d'un Plan climat communal présentée par les Verts

Depuis le 13 juin 2022, le Conseil municipal siège à nouveau dans sa salle située à la Mairie.

Le Bureau du Conseil municipal, qui prépare les séances du délibératif deux semaines avant leur tenue, s'est réuni à neuf reprises.

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)

Présidente:

Sibilla HÜSLER ENZ (EC)

Vice-président:

Philippe MOREL (VOV)

Membres:

EC: Claire HUYGHUES-DESPOINTES,
Eric PROVINI; VOV: Jean PEYER,
Frédéric PRADERVAND;
VE: Eugenia RICCIO

COMMUNICATION ET NATURALISATIONS (CCN)

Présidente:

Véronique LÉVÊQUE (VOV)

Vice-présidente:

Eugenia RICCIO (VE)

Membres:

EC: Melvin PROVINI, Eric PROVINI,
Claire HUYGHUES-DESPOINTES;
VOV: Michael ANDERSEN, Jean PEYER

CULTURE ET MANIFESTATIONS

Présidente:

Galia TURRETTINI (EC)

Vice-présidente:

Véronique LÉVÊQUE (VOV)

Membres:

EC: Paul STALDER, Eric PROVINI;
VOV: Jean-Dominique MARECHAL,
Jean-Pierre GARDIOL;
VE: Jean-Louis VAUCHER

DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)

Président:

Jean-Louis VAUCHER (VE)

Vice-président:

Carlos BACHMANN (EC)

Membres:

EC: Melvin PROVINI, Catherine PICTET;
VOV: Michael ANDERSEN, Jean-Pierre
GARDIOL, Frédéric PRADERVAND

FINANCES ET GESTION (CFG)

Président:

Michael ANDERSEN (VOV)

Vice-président:

Jean-Pierre GARDIOL (VOV)

Membres:

EC: Sibilla HÜSLER ENZ, Catherine
PICTET, Galia TURRETTINI;
VOV: Philippe MOREL;
VE: Jean-Louis VAUCHER

ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)

Président:

Philippe MOREL (VOV)

Vice-présidente:

Claire HUYGHUES-DESPOINTES (EC)

Membres:

EC: Sibilla HÜSLER ENZ, Paul STALDER;
VOV: Jean-Dominique MARECHAL,
Frédéric PRADERVAND;
VE: Jean-Louis VAUCHER

SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)

Présidente:

Catherine PICTET (EC)

Vice-Président:

Jean PEYER (VOV)

Membres:

EC: Galia TURRETTINI,
Carlos BACHMANN
VOV: Jean-Dominique MARECHAL,
Véronique LÉVÊQUE;
VE: Eugenia RICCIO

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)

La commission s'est réunie en 2022 à sept reprises, dont deux séances étaient élargies au Conseil municipal. Elle a fait un point de situation sur les dossiers en cours et sur les préavis délivrés par la Commune en matière d'autorisation de construire. Elle a particulièrement travaillé sur la révision du Plan Directeur Communal (PDCom) avec l'Exécutif et le soutien d'un mandataire externe.

COMMISSION COMMUNICATION ET NATURALISATION (CCN)

La commission, dont la tâche principale est d'assurer la rédaction du journal communal «La Coquille», s'est réunie 15 fois durant l'année 2022, 5 de ces séances ont été spécifiquement réservées au traitement de demandes de naturalisation. «La Coquille» est parue à l'été et à l'automne 2022. Une édition pour l'hiver 2022-2023 est également parue. La commission a par ailleurs examiné 12 dossiers de naturalisation.

COMMISSION CULTURE ET MANIFESTATIONS (CCM)

La commission a siégé à sept reprises durant l'année. La CCM a échangé sur les manifestations communales portées à l'agenda de la Commune en cette période post-Covid et s'est prononcée sur les demandes de subventions qui lui ont été soumises.

Subventions culture et manifestations 2022 :

- Maisons Mainou
- Fondation Hardt
- Théâtre Le Crève-Cœur
- Antigél
- Festival du LAC
- Puplinge Classique Festival
- Jazz sur la Plage
- Théâtrochamp
- Chœur de Vandœuvres-Choulex-Cologny
- Théâtre en Campagne
- Album Emmanuelle Bonnet
- Les Concerts de Jussy
- Les Schubertiades de Thônex
- Cie la Mouette
- Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG)
- Troubadour Films
- Orchestre Juventutti
- Les Amis de l'Orgue de Cinéma du Collège Claparède
- DeCybèle Musiques (stage de musique)
- Arvélac Festival BD – Festival du Film Vert
- Tako CinéTransat – Festival Alternatiba Léman
- Chœur de Meinier
- Les Férus de l'Histoire
- Cie Esperluette
- Ecran-Mobile
- Festival du Film & Forum International sur les Droits Humains (FIFDH)
- Chœur Arte Musica
- Boite à Mazik
- Pachamama Connexion Festival
- Cie Les Associés de l'Ombre
- Société de la Restauration et du 1er juin
- Cie à Trois Temps
- Les Amis des Bateaux à vapeur du Léman (ABVL)

ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

COMMISSION DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)

La commission s'est réunie à sept reprises en 2022.

Sur les dossiers énergétiques et environnementaux, les commissaires ont souvi l'avancement de divers projets en cours comme les mesures entreprises par la commune dans le cadre du programme SIG Eco21 au profit des habitants de la commune. La commission a également pu prendre connaissance des résultats d'une étude menée sur la composition des poubelles de la commune. Etude qui a permis de formuler des pistes pour améliorer le tri des déchets.

En matière de bâtiments et de travaux, les commissaires ont poursuivi le suivi du chantier de construction d'un nouveau centre de pompiers et d'une déchetterie. Les travaux de rénovation de l'éclairage de la nouvelle école ont également fait l'objet d'un examen de la commission qui a pu constater les

économies d'énergie induites. Enfin, la commission a préavisé ou a été informée des divers travaux d'entretien des bâtiments communaux entrepris durant l'année après avoir pu bénéficier d'une visite d'une partie des bâtiments communaux afin de se rendre compte concrètement des besoins en matière de rénovation.

Elle a en outre participé à la rédaction d'articles en lien avec les travaux de la commission pour le journal communal.

COMMISSION FINANCES ET GESTION (CFG)

La commission a tenu séance à neuf reprises en 2022. Elle a porté une attention particulière à l'examen du budget et au suivi des comptes communaux.

Elle a examiné, préavisé et/ou suivi divers dossiers parmi lesquels :

- La construction d'un centre inter-communal de pompier et d'une voirie communale (Projet Gardy).
- L'opportunité de créer une fondation immobilière communale pour accueillir le patrimoine financier de la commune.
- Les diverses délibérations portant sur la rénovation de bâtiments communaux et l'entretien des chemins et routes communaux.
- La création d'un fonds de promotion d'une arborisation favorable à la biodiversité et l'adoption de son règlement.
- Le bouclage financier de la construction des logements de l'Esplanade.
- Une résolution favorable à l'acquisition d'un immeuble à la route de Vandoeuvres 77 pour y mettre sur pieds une crèche.
- Un crédit d'investissement relatif aux frais d'architectes en vue de l'obtention d'une autorisation préalable pour la rénovation de la Maison Olivier.

Par ailleurs, après que les autres commissions ont formulé leurs propositions d'amendements, la commission finances et gestion a préavisé favorablement, avec des amendements, le projet de budget 2022 de la Commune.

ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

COMMISSION ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)

La commission s'est réunie à sept reprises en 2022.

Tout au long de l'année, la commission a fait le point de la situation sur les routes et chemins communaux, leur éclairage et les diverses questions de stationnement qui sont liées.

Quelques dossiers ponctuels ont également été traités par la commission, comme

- L'installation d'une voiture Mobility.
- La mise à disposition de radars anti-bruits.
- Le nouveau régime de stationnement consécutif aux enquêtes publiques menées.
- Le projet de voie lacustre « Voie-bleue ».
- Le projet de vidéosurveillance.
- La sécurisation des abords de l'Ecole (trottoirs, dépose-minute etc.).

La commission a également porté son attention sur le parc de la Mairie qui a fait l'objet d'une visite avec le jardinier de la commune qui a pu leur présenter son activité. L'entretien du cimetière communal a également été plusieurs fois évoqué.

Quant aux enjeux de sécurité, la commission a suivi les travaux de l'Exécutif autour de la problématique du renforcement des effectifs de la police municipale. Par ailleurs, la commission a été régulièrement informée de la situation du groupement intercommunal des pompiers et des affaires en matière de protection civile.

COMMISSION SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)

La commission sociale, sports et loisirs a siégé six fois en 2022.

La Commission a préavisé favorablement l'attribution des contributions financières suivantes :

Subventions sports et loisirs 2022

C.E.C. Club Equestre de Crête – Concours hippique de Crête
Diabolo – Ecole de cirque Théâtre-Cirque
Vélodrome de Genève
Swiss Open
Club de tennis de table de Bernex (CTT)

Subventions sociales et humanitaires 2022

Fondation Partage	Imaginons
Colis du Cœur	Centre de Contact
ARVAN	Suisses-Immigrés Genève (CCSI)
Amis de Timbereng	S5 (cours de langue des signes)
Le Caré	
Pro Longo Mai	
Croix-Rouge genevoise	
La Liane	
Yémen (Y30)	
Pacifique	
Café Cornavin	
Voix Libres	
Les Amis du Tibet	
Club Aide	
Insième	
Centre Social Protestant (CSP)	
Lumière pour Haïti	
Mercy Hands Europe	
Water & pH Soluces	
Yojoa	
Just for Smiles	
Coudre le fil des relations	



GROUPEMENTS COMMUNAUX



COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 302

Deux événements particuliers ont marqué, à titres différents, l'année de la compagnie :

Un exercice de grande envergure au centre de formation de Châtillon (CFCh) où la 302 s'est rendue avec ses propres véhicules et son matériel d'intervention et a bénéficié de formations dispensées par les instructeurs de ce centre moderne. Celui-ci est doté de divers lieux d'entraînement grandeur nature, recréant les sinistres essentiels, tels une chambre, une cuisine, une cave, une terrasse, un local, un garage ou un tunnel. Ils sont reliés à un centre de contrôle duquel le responsable décide des départs de feux mais aussi des configurations des espaces auxquelles les intervenants doivent s'adapter. Les feux sont alimentés uniquement au gaz, évitant la laborieuse décontamination des tenues de feu désormais obligatoire lors, par exemple, d'incendies de constructions en bois.

Pour l'exercice de porteurs d'appareils de protection respiratoire (PR), la compagnie s'est scindée en deux groupes. Pour les pompiers ayant suivi la formation : plusieurs simulations et techniques d'interventions. Au programme de ceux sans formation PR : la ventilation des fumées et une instruction dédiée au flashover, la propagation brutale et intégrale d'un feu, et sa procédure d'attaque. Les deux groupes se sont ensuite réunis pour un exercice d'engagement.

Une journée « Portes Ouvertes » au local, avec une extension jusqu'au stade, destinée aux habitants des deux communes et à laquelle plusieurs, dont des familles et des élus municipaux, se sont rendus. Au programme : la visite du local et ses divers espaces, avec présentation des véhicules d'intervention et explication du fonctionnement de la compagnie, gratifiée ensuite de petits cadeaux, aimants et porte-clés marqués au logo de la 302. Place ensuite aux exercices pratiques sur le parking, le maniement de la lance et des extincteurs, le parcours PR: le franchissement d'obstacles, les yeux bandés avec, pour seul repère, un fil d'Ariane. Mais aussi l'extinction d'un feu d'huile dans une casserole au moyen d'un tissu humidifié, un geste simple et efficace à retenir. Et le tour en camion de première intervention qui a enchanté tous les enfants. Toutes ces émotions, visites et exercices ayant creusé les appétits, les visiteurs ont ensuite partagé un repas sous le couvert du stade.

Le bilan 2021 de la compagnie

- La compagnie a enregistré l'admission d'Alexandra PFEFFER.
- Au chapitre des nominations, Florence VALOT obtient le grade de sergent et Mathieu PRADERVAND celui de caporal.
- Le chef d'intervention (CI), avec ou sans son groupe d'intervention, a été alarmé quarante-deux fois¹, dont treize sur la commune de Cognny, dans le cadre du partenariat ChoColVan, interventions effectuées seuls ou en appui au SIS2, détaillées dans le tableau ci-dessous :

Alarmes	Choulex	Vandœuvres	Cognny (CI uniquement)
Prévention - nature/arbre		1	
Incendie - nature/véhicule/bâtiment/ voie publique		2	3
Fumée – bâtiment			1
Inondation - nature/villa/bâtiment/ voie publique	4	5	2
Déblaiement - voie publique/arbre/ branche	2	3	1
Animaux - sauvetage/récupération		9	3
Inspection – divers/exercice	1		1
Divers - fermeture/hydrante/ récupération		9	3



COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 302



- Plusieurs gardes de préservation ont été assurées lors de spectacles et de fêtes communales.
- Quatre exercices de compagnie dont un en commun avec le corps de Cologny, six exercices de protection respiratoire et un test d'effort physique.
- Une demi-journée pour le contrôle du réseau hydraulique sur les deux communes.
- Un entretien mensuel des locaux, des véhicules et du matériel d'intervention.
- D'autres exercices spécifiques, tels que la formation antichute et des cours cadres ont été organisés durant l'année.
- Six écoles ou cours au centre de formation de l'OCPAM3, selon le tableau suivant :

Écoles / Cours	Participants
Cours tronçonneuse	Thibaud VERMEIL
Ecole de sous-officier	Mathieu PRADERVAND
Ecole de formation de base	Lorenzo PISTARÀ Thibaud VERMEIL Laurent CIUCCHI
Cours conduite véhicule du service du feu	Karima ANTONINI Reasmey KHIEU Fabian MOREL
Ecole de protection respiratoire	Reasmey KHIEU Thibaud VERMEIL
Cours théorique C1	Olivier PASQUAL

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la compagnie était constitué d'un capitaine, un premier-lieutenant, quatre lieutenants, deux sergents-majors, un sergent, quatre caporaux, quatre appointés, vingt sapeurs et deux aspirants, soit trente-neuf membres, dont quatre femmes.

Capitaine Mathieu Cugno
Commandant
m.cugno@cp302.ch
www.cp302.ch

1 Durant la tranche horaire s'étendant de 19h00 à 06h00, les week-ends et les jours fériés

2 Service d'incendie et de secours, sapeurs-pompiers professionnels

3 Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires

¹ Durant la tranche horaire s'étendant de 19h00 à 06h00, les week-ends et les jours fériés

² Service d'incendie et de secours, sapeurs-pompiers professionnels

³ Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires

ORPC SEYMAZ

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ORPC SEYMAZ

DE SEPTEMBRE 2021
À MARS 2022

Les activités de l'ORPC Seymaz pour la période allant de septembre 2021 à mars 2022 se sont articulées comme suit :

COURS DE RÉPÉTITIONS

En raison de la pandémie de COVID-19, les cours de répétition non essentiels ont été annulés.

• Du 3 au 4 novembre, du 17 au 18 novembre, du 9 au 10 mars et du 16 au 17 mars, cours de répétition « entretien des constructions »

Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

Du 15 au 17 décembre, cours de répétition « entretien matériel »

Entretien usuel et réparation du matériel.

Cours de répétition, abri 2000 du 19 janvier

Formation de deux astreints (cadres) à l'utilisation du logiciel de gestion des abris.

Cours de répétition, essai des sirènes du 2 février

Cette journée était consacrée au test des sirènes.

CATASTROPHES

CORONA COVID-19 du 17 au 19 janvier

Préparation de la relève des entités sur le terrain.

CORONA COVID-19 du 25 février au 11 mars

Cours et convocation annulés en raison de la bonne amélioration de la situation sanitaire.

AUTRES ACTIVITÉS

Séances d'Etat-Major

Cette période a été ponctuée par plusieurs séances d'Etat-Major, en présentiel et en visioconférence, durant lesquelles le commandant donne les informations et directives provenant de l'échelon cantonal. Les dates d'exercices sont fixées et l'élaboration des programmes d'exercices est discutée, ainsi que divers sujets.

Stéphane Barbat, Cdt.
Julien Wyss, suppl. Cdt
Choulex, mars 2022



**COMPTE RENDU FINANCIER
DE L'EXERCICE 2022**

La production fiscale totale de l'exercice 2022 est en hausse, passant de 11'001'630 F (budget 2022) à 12'529'560 F. Ce résultat est principalement dû aux correctifs d'estimations des années antérieures de 1'301'600 F, dont les principales portent sur les années 2016 à 2021. Pour les comptes 2021, ces correctifs s'élevaient à 2'784'545 F.

COMPTES ANNUELS 2022

Les comptes 2022 sont excellents et bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de 10'878'244.45 F, dont 7'620'300 F proviennent de la réévaluation périodique effectuée en 2022 sur les immobilisations corporelles du patrimoine financier, conformément au règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – B 6 05.01) dont vous trouverez le détail sur l'annexe 8 du présent document. L'excédent de revenus (hors réévaluation) est de 3'257'944.45 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus d'exploitation sont supérieurs de 15.75% alors que les charges d'exploitation sont en baisse de 13.45%. Les charges maîtrisées (hors amortissements et charges de transferts) sont également en diminution de 16.58% par rapport au budget.

Si l'on compare les comptes d'exploitation 2022 avec les comptes de l'année précédente, la variation des revenus est de -4.8% et celle des charges de +10.7%.

Le résultat financier net est en forte augmentation passant de 1'648'242 F en 2021 à 9'675'092 F pour 2022, mais cette augmentation est due majoritairement au résultat de la réévaluation de nos immeubles du patrimoine financier (7'620'300 F) qui n'a aucun impact monétaire (cf.§1).

Les 5'136 actions de la BCGe détenues dans le patrimoine financier ont été réévaluées à la hausse de 97'584 F, compte tenu de la valeur de marché au 31 décembre 2022. Celles détenues dans le patrimoine administratif ne sont pas réévaluées.

Le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels dans leur intégralité, incluant 18 annexes (selon les art. 19 à 33 du RAC). Le vote sur les crédits budgétaires supplémentaires fait partie de la délibération approuvant les comptes, dont trois crédits budgétaires supplémentaires ont déjà été votés par délibérations du Conseil municipal, pour un total de CHF 719'520 (détail sur l'annexe 17).

PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Conformément à l'art. 38 al. 2 RAC qui indique que les immobilisations corporelles du PF doivent être réévaluées tous les cinq ans, il a été procédé en 2022 à ladite réévaluation (la dernière datant du 1er janvier 2018). Cette réévaluation a été effectuée à la valeur de remplacement par Monsieur Hervé Basset, architecte SIA et expert immobilier EPFL-IEI entre novembre et décembre 2022.

Liste des immobilisations corporelles du PF réévaluées au 31.12.2022

Toutes les immobilisations corporelles du PF ont été réévaluées, à l'exception du bien « immeuble et parking Esplanade » qui est en cours de finition ainsi que deux parcelles destinées à être transférées au patrimoine administratif (étude en cours).

BIENS	Valeur avant réévaluation	Valeur réévaluée en 2022	Différence: gain comptable (+) perte comptable (-)
Immeuble locatif route de Choulex 2-4	4 902 440.00	7 290 000.00	2 387 560.00
Immeuble locatif route de Choulex 5	1 658 390.00	1 870 000.00	211 610.00
Immeuble locatif route de Meinier 6	985 280.00	940 000.00	45 280.00-
Immeuble locatif route de Meinier 8	1 810 770.00	1 910 000.00	99 230.00
Immeuble locatif route de Meinier 4	1 433 380.00	1 240 000.00	193 380.00-
Immeuble locatif centre village & parking	20 219 440.00	25 380 000.00	5 160 560.00
TOTAL	31 009 700.00	38 630 000.00	7 620 300.00

L'expert a relevé deux raisons principales à ces réévaluations, d'une part l'augmentation importante du coût de construction des bâtiments et donc aussi de la valeur des terrains bâtis. D'autre part, il a estimé que le taux de vétusté des bâtiments, lors de l'évaluation précédente, était trop sévère, notamment à la lecture des rapports d'EPIQR Rénovation Sàrl (société qui a effectué en 2021 l'expertise des bâtiments communaux de la commune).

Résultats des réévaluations 2022

Les résultats de ces réévaluations sont les suivantes :

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclerment des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dé-

penses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à 100 000 F. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe 10. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 %, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP et PM sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

BILAN AU		1 ^{er} janvier 2022	31 décembre 2022
1	ACTIF	117 439 601.20	128 282 692.33
10	PATRIMOINE FINANCIER	101 479 016.75	113 111 745.87
100	Disponibilités et placements à court terme	30 497 078.68	33 693 236.11
101	Créances	6 138 898.50	6 635 983.11
104	Actifs de régularisation	360 237.97	311 904.10
107	Placements financiers	824 328.00	921 912.00
108	Immobilisations corporelles PF	63 618 650.45	71 508 887.40
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	39 823.15	39 823.15
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	15 960 584.45	15 170 946.46
140	Immobilisations corporelles	13 292 541.49	12 265 510.27
142	Immobilisations incorporelles	176 640.05	117 759.95
145	Participations, capital social	1 226 516.25	1 226 516.25
146	Subventions d'investissements	1 264 886.66	1 561 159.99
2	PASSIF	117 439 601.20	128 282 692.33
20	CAPITAUX DE TIERS	3 914 520.33	3 879 367.01
200	Engagements courants	641 344.33	419 929.51
204	Passifs de régularisation	420 306.10	471 887.60
205	Provisions à court terme	2 721 070.00	2 840 750.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	131 799.90	146 799.90
29	CAPITAL PROPRE	113 525 080.87	124 403 325.32
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	1 595 964.77	1 595 964.77
291	Fonds enregistrés comme capital propre	168 242.09	156 140.89
299	Excédent du bilan	111 760 874.01	122 651 219.66

COMPTE RENDU
FINANCIER DE
L'EXERCICE 2022

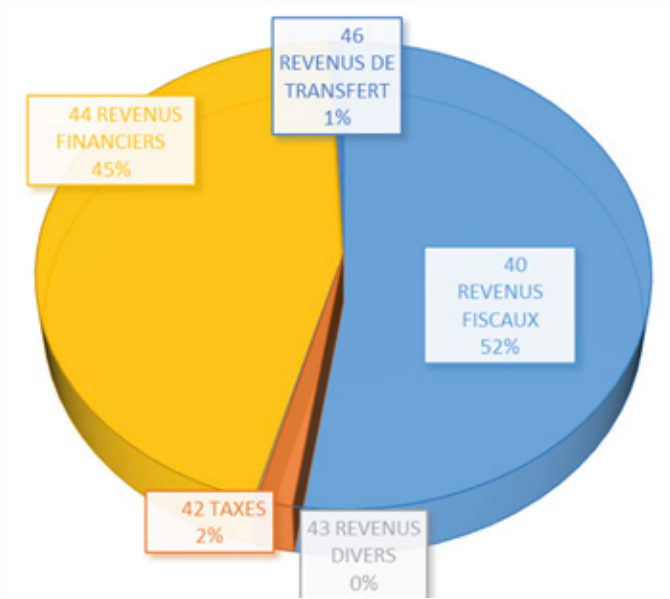
FONCTIONNEMENT

Revenus

Les revenus totaux se montent à CHF 23'905'743, dont CHF 7'620'300 proviennent de la réévaluation de nos immeubles du patrimoine financier qui n'a aucun impact monétaire. Dès lors, sans tenir compte du montant de la réévaluation, nos revenus se montent à CHF 16'285'443 soit une hausse de CHF 2'258'943 par rapport au budget.

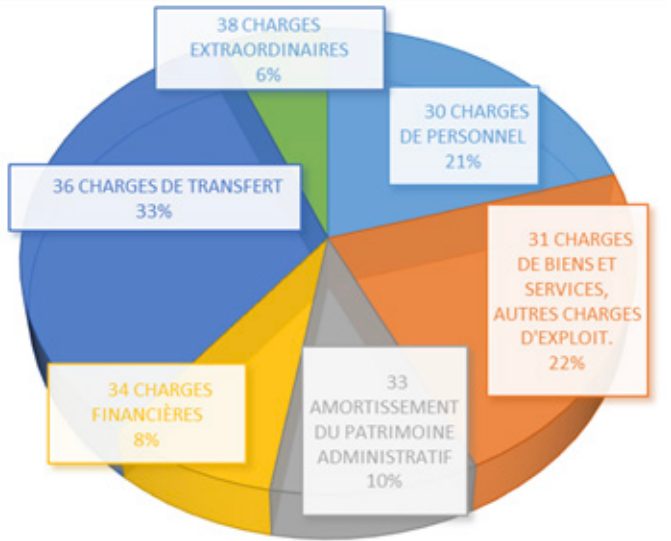
Cette augmentation provient principalement de la production fiscale due aux correctifs d'estimations des années antérieures portant sur les années 2016 à 2021.

La structure des revenus de fonctionnement est représentée de la manière suivante:



Les chiffres:

4	REVENUS	23'905'743
40	REVENUS FISCAUX	12'529'560
42	TAXES	411'878
43	REVENUS DIVERS	34'379
44	REVENUS FINANCIERS	10'740'763
46	REVENUS DE TRANSFERT	189'163



Charges

Le résultat des dépenses 2022 s'élève à CHF 13'027'498 alors que le budget était de CHF 14'025'700, soit une baisse des charges globales de CHF 998'202.

Les charges se répartissent de la manière suivante:

Les chiffres:

Taux des centimes additionnels: 29

3	CHARGES	13'027'498
30	CHARGES DE PERSONNEL	2'662'477
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES, AUTRES CHARGES D'EXPLOIT.	2'907'091
33	AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'301'320
34	CHARGES FINANCIÈRES	1'065'671
36	CHARGES DE TRANSFERT	4'262'200
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	828'739.00

ETAT DU CAPITAL PROPRE

Commentaire 1 : Fonds enregistrés comme capital propre

La variation de l'exercice de + 12'101.20 F s'explique par :

- a) Utilisation du fonds commun, bibliothèque de 400 F - attributions prix scolaires 400 F)
- b) Utilisation du fonds de bienfaisance de 11'701.20 - versements de 5'000 F à la Fondation pro Longo Mai pour l'Ukraine et 6'701.20 F

Commentaire 2 : Résultat annuel

Le solde restant du compte de résultats de 10'878'244.45 F est présenté sous la nature 29900. Il sera viré au compte 29990 à la date valeur du 01.01.2023.

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01 2022	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12 2022
290	FINANCEMENTS SPÉCIAUX, ENGAGEMENTS (+) ET AVANCES (-)	1'595'964.77	0.00	0.00	1'595'964.77
2900	FINANCEMENTS SPÉCIAUX ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	1'595'964.77	0.00	0.00	1'595'964.77
291	FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	168'242.09	0.00	12'101.20	156'140.89
2910	FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	168'242.09	0.00	12'101.20	156'140.89
2911	LEGS ET FONDATIONS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE	0.00	0.00	0.00	0.00
292	RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00
2920	RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00
293	PRÉFINANCEMENTS	0.00	0.00	0.00	0.00
2930	PRÉFINANCEMENTS	0.00	0.00	0.00	0.00
294	RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00
2940	RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE (RÉSERVE CONJONCTUELLE)	0.00	0.00	0.00	0.00
295	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
2950	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
296	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	0.00	0.00	0.00	0.00
2960	RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER	0.00	0.00	0.00	0.00
2961	RÉSERVE DE VALEUR MARCHANDE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00	0.00
298	AUTRES CAPITAUX PROPRES	0.00	0.00	0.00	0.00
2980	AUTRES CAPITAUX PROPRES	0.00	0.00	0.00	0.00
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	111'760'874.01	31'049'817.97	20'159'472.32	122'651'219.66
2990	RÉSULTAT ANNUEL	4'754'443.42	25'664'723.35	19'786'139.25	10'633'027.52
2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	107'006'430.59	5'385'094.62	373'333.07	112'018'192.14
29	TOTAL	113'525'080.87	31'049'817.97	20'171'573.52	124'403'325.32

TABLEAU DES PROVISIONS

Provision à court terme	Solde au 1.1. 2022	Constitution ou augmentation	Utilisations ou dissolutions	Situation au 31.12.2022	Dont part à court terme
Provision pour estimation fiscale (PP et PM)	2'543' 204	107'874.00	00.00	2'651' 078	2'651' 078
Provision pour frais de perception dus sur reliquat PP	199'977.00	0.00	22'111.00	177'866.00	177'866.00

Commentaires :

Provision pour estimation fiscale PP et PM

But: cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. En effet, sur la base de l' historique des résultats fiscaux PP (PM dans une moindre mesure) de ces dix dernières années, on peut constater des variations très importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d' un nombre réduit de contribuables (environ 10%) qui représentent plus de la moitié de la fiscalité.

Commentaires : à cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des PP et PM a été effectuée au 31.12.2022 pour un total se montant à 2'651' 078 F. Ce taux correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l' Etat de Genève pour une commune jusqu' à 3'000 habitants.

Provision pour frais de perception dus sur le reliquat PP

But: conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l' Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM. Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d' année (qui n' a, par définition pas donné lieu à un recouvrement) un montant de 3% est dû à l' Etat de Genève.

Commentaires: La variation de l' année 2022 est due à l' augmentation du reliquat PP.

TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation provisoire au 31.12.2022).

1. Engagements de prévoyance de la commune : 9'039'068.29 F.

2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.

- Engagements de prévoyance de l'ACG: 47'218'368.55 F
- Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance: 17'869'778.26 F
- Engagements de prévoyance ORPC Seymaz: 489'201.72 F
- Engagements de prévoyance du groupement SIS : 146'366'298.25 F
- Engagements de prévoyance de la Caisse « Ville de Genève et les autres communes genevoises » : 4'071'256'423.83 F

3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2: 76%

Observations:

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour l'OPC Seymaz concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie de ce Groupement inter-communal (GI).
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2021 de la CPI, les comptes de l'année 2022 n'étant pas encore audités.

	Garantie CAP	Contrat Swiss Emergency Responders Ass.	Zürcher Kantonalbank
Nom de l'entité bénéficiaire	Voir ci-dessous	Swiss Emergency	Zürcher Kantonalbank
Propriétaires (les +) importants de cette unité		Assoc. indépendante	Zürcher Kantonalbank
Typologie du rapport juridique		Contrat de location	Leasing imprimante
Flux financiers de l'année commune/entité)		0 F	0 F
Prestations couvertes par la garantie		6 défibrillateurs	Imprimante Canon IR
Montant de la garantie au 31.12.N		29'634 F	20'259 F
Date du vote du CM approuvant la garantie		Pas nécessaire	Pas nécessaire
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)		Très faible	Très faible

INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées. Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fon-

ction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.

- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 80 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où aucun emprunt n'a été contracté.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la Commune en 2018 et finalisé en 2021 par le biais du logiciel Optimiso. Les processus mis en place traitent en particulier des domaines clés suivants :

- Achats / fournisseurs
- Débiteurs / facturation
- Trésorerie
- Subventions
- Charges salariales et gestion RH
- Elaboration du budget
- Clôture / bouclage comptable

Ces processus ont été établis avec l'aide du «Guide du système de contrôle interne des communes genevoises» mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. CONTRATS DE LEASING & DE LOCATION

La commune a conclu de contrat de leasing auprès de la Zürcher Kantonalbank pour la location d'une imprimante canon IR jusqu'au 31 août 2027 (368.35 F par mois). De plus, un contrat de location a été effectué pour une durée de 3 ans (renouvelable tacitement à son échéance pour une nouvelle durée de 3 ans) avec l'Association Swiss Emergency Responders concernant 6 défibrillateurs. Le montant de la location pour les 6 appareils se monte à 10'694.60 F par année (location prestige comprenant une formation annuelle, l'assurance vol et dépréciations et l'entretien général).

15A - INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COVID 19

Impact de la crise sanitaire
(coronavirus) sur les comptes 2022

1. HISTORIQUE

En 2020, ces événements ont eu une incidence peu significative sur les comptes annuels de la commune. L'évaluation de l'impact de cette crise sanitaire dans les comptes 2020 fut difficilement mesurable et avait été compensée par des économies dans d'autres lignes budgétaires. Toutefois, une estimation avait été établie avec un gain net d'environ + 87'000 F.

Pour les comptes 2021, une perte nette avait été estimée à environ 30'000 F

2. IMPACTS SUR LES COMPTES 2022

Aucun impact significatif sur l'exercice

CRÉDITS BUDGETAIRES SUPPLÉMENTAIRES

RÈGLE:

Pour rappel, et conformément à l'art. 51 RAC, lorsqu'un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit être demandé avant de pouvoir engager les dépenses supplémentaires. Le crédit budgétaire supplémentaire peut être voté lors de l'approbation des comptes, si une information a été faite au préalable auprès du CM ou de la commission concernée. Vu que notre commune a voté son budget 2022 à deux positions de nature et de fonction (2F2N), les dépassements sont également à voter en 2F2N. Un dépassement est considéré comme important notamment dès qu'il atteint 5% de la ligne budgétaire.

REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT CERTAINS DÉPASSEMENTS :

Pour mémoire, les crédits budgétaires supplémentaires suivants ont déjà été approuvés par délibérations du Conseil Communal du 12 décembre 2022 pour un total de F 719'520.

F 550'000 pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 38 amortissement complémentaire du patrimoine administratif : crédit pour un amortissement complémentaire relatif aux aménagements routiers au chemin des Hauts-Crêts

F 160'000 pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif : crédit pour un amortissement complémentaire relatif à la réfection de la route de Pressy

F 9'520 pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif : crédit pour un amortissement complémentaire relatif à la rénovation des locaux du service de la voirie

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Commune de Vandoeuvres

Rapport de l'organe de révision
aux membres du Conseil municipal
sur les comptes annuels de l'exercice 2022

Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil municipal de la

Commune de Vandoeuvres

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Vandoeuvres, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 24 mars 2023

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Valentin Savigny
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels 2022

Mairie de Vandœuvres

Route de Vandœuvres 104
1253 Vandœuvres

Tél. 022 750 14 18
info@vandoeuvres.ch

www.vandoeuvres.ch



Commune de Vandœuvres